



DESCRIPTIF, CONDITIONS  
BULLETIN D'INSCRIPTION  
19<sup>ème</sup> BALADE DES FEUILLES MORTES  
Organisée par le Moto-Club de la Vallée du Loing.  
Le dimanche 8 octobre 2023.

**LE DESCRIPTIF et les CONDITIONS**

Cette balade nous conduira en Sologne, dans le département du Cher où nous attendra un déjeuner BBQ sur les bords de l'étang du Puits.

La nature du parcours : Petites routes tranquilles et touristiques.

Tous types de motos sont acceptés à partir de 125cc.

Parlons des distances ! Il y aura environ 245 kilomètres à parcourir dans la journée.

Le montant de la participation pour cette balade est fixé à 20€ pour les adhérents et à 25€ pour les extérieurs au moto-club.

Elle comprend : Le petit déjeuner, le déjeuner,\* le road-book, les frais liés à l'organisation.  
1 apéro, 1 entrée, 1 plat chaud (grillades), 1 dessert, et boissons.

***! Le plein de toutes les motos sans exception devra être fait avant le départ de Montigny et à chaque arrêt carburant.***

***Aucun arrêt ne sera ajouté à ceux prévus par les organisateurs.***

**Les horaires** : RDV et petit déjeuner à 8h30 place de la gare à Montigny s/ Loing.

Départ à 9h15.

Déjeuner : 13h.

Retour : +/- 17h30 à Montigny s/ Loing.

**Chaque participant** Chaque équipage se verra remettre un road-book du parcours complet de la journée. L'organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier le parcours à tout moment si, il estime, que les conditions de circulation sont trop dangereuses au risque de mettre en péril la sécurité des participants.

Il se réserve également le droit d'exclure sans contrepartie, tout participant ayant une conduite ou un comportement routier dangereux pour la sécurité du groupe.

**Attention !** Seules les inscriptions accompagnées du règlement total **avant le 05 octobre** seront présent en compte dans la limite des places disponibles.

***Aucune inscription par mail par téléphone ou verbale ne sera validée !***

Les inscriptions, seront considérées comme fermes et définitives.

Aucun désistement quelques en soit la raison, ne donnera lieu à quelconque remboursement même partiel.



# LE BULLETIN D'INSCRIPTION

Balade des feuilles mortes

Dimanche 8 octobre 2023.



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Moto (cylindrée marque et type) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nb d'adhérents \_\_\_\_\_ X 20 € \_\_\_\_\_ €

Nb non adhérents \_\_\_\_\_ X 25 € \_\_\_\_\_ €

Total \_\_\_\_\_ €

**Sur cette balade, les adhérents 2024 bénéficient du tarif adhérents 2023 soit 20€ /pers**

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement et de la décharge signée  
avant le **05 octobre 2023**

Les chèques devront être rédigés à l'ordre : **MCVL**

**Moto Club de la Vallée du Loing**

68 Rue Renée Montgermont

77690 MONTIGNY s/ LOING

☎ 06 75 57 72 97

Courriel: [les-kangourous@orange.fr](mailto:les-kangourous@orange.fr)

Web: <https://www.les-kangourous.com/>

N° SIREN: 480 714 708. Code APE 926C

Association loi 1901. N° 4/10166

**MERCI DE NE PAS AGRAFER VOTRE CHÉQUE !**

**Attention :** Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter la manifestation en cas de mauvais temps ou, d'un nombre insuffisant de participants.

Dans ce cas, les inscrits seront prévenus par SMS ou téléphone la veille.

Pour cette raison les règlements par chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la balade.

Sinon, ils seront retournés par courrier.

Les règlements par virements seront quant à eux remboursés par chèque dans la semaine suivant l'annulation.



# **DÉCHARGE**

**Extérieurs club seulement !**

## **Balade des feuilles mortes du 8 octobre 2023**

Tous les participants à cette sortie devront être en conformité avec la législation en vigueur, les concernant eux et leur véhicule. *Permis de conduire, carte grise, assurance.*

Tous les participants sont tenus de respecter en tous points le code de la route et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique.

Le moto club tient à sensibiliser les participants sur la consommation d'alcool et de stupéfiants et se dégage de toute responsabilité en cas de contrôle de police ou de gendarmerie.

Le moto club dégage toute responsabilité juridique ou pénale en cas d'incident ou d'accident.

En cas de contamination virale liée à la Covid 19, le président sera déchargé de toute poursuite pénale.

Aucun recours ne pourra être engagé contre le moto club, ni contre son président.

---

### **Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les acceptons.**

J'atteste être sous la couverture d'un contrat d'assurance couvrant ma moto, ma personne et les dégâts ou préjudices que je pourrais causer à autrui

Je reconnais que les renseignements ci-dessus sont exacts. J'autorise l'utilisation de mon image dans le cadre de la manifestation (*Photos ou vidéos*)

Signature(s) pilote et passager(ère) précédée(s) du nom, prénom et de la mention "lu et approuvé".

#### **Pilote**

Nom

Prénom

Signature

#### **Passager(ère)**

Nom

Prénom

Signature

**Partie à retourner accompagné du montant total de la participation**